

**Consultation Nationale
du projet de décision
sur le Marché 16
« Terminaison d'appel vocal sur les réseaux
mobiles individuels »**

*Présentation au secteur
le 7 février 2006*



Contexte et objectif de la présentation

Définition du Marché 16

Analyse du Marché 16

Remèdes proposés pour le Marché 16

Présentation du modèle générique de coûts

Prochaines étapes

Présentation du contexte et de l'objectif de la présentation

- Le groupe « Mobile » comporte les marchés suivants :
 - ◆ Marché 15 : « accès et du départ d'appel sur les réseaux téléphoniques publics mobiles »
 - ◆ Marché 16 : « terminaison d'appel vocal sur les réseaux mobiles individuels »
- En parallèle de l'étude du marché 15, l'Institut examine le marché de détail pour déterminer si ce marché est concurrentiel
- L'objectif de la présentation est de détailler les conclusions de l'Institut sur le Marché 16

Contexte et objectif de la présentation

Définition du Marché 16

Analyse du Marché 16

Remèdes proposés pour le Marché 16

Présentation du modèle générique de coûts

Prochaines étapes

Equipe d'analyse de IIBPT

Coordination		Catherine Rutten
Steering Group	International	Fabienne Marcelle
	Juridique	Bernardo Herman
	Coordinateur	Eduard Verbeke
Cluster team		Jean-Pierre Pirlot
		Dominique Paquot
		Hilde Verdickt
Consultants		Analysys
		Hogan & Hartson

La définition du marché 16 suit les recommandations de la CE

- Nos analyses permettent de définir trois marchés pertinents
- « Marché de la terminaison d'appel vocal vers le réseau d'un opérateur de réseau public mobile de deuxième ou de troisième génération, par le biais d'une offre d'interconnexion et les appels passés par les passerelles mobiles »
 - Réseau de Belgacom Mobile
 - Réseau de Mobistar
 - Réseau de Base
- La définition du marché est en ligne avec celles des autres états membres de la CE

Analyse de marché : Chaque opérateur est dominant sur son réseau

- Proximus, Mobistar et Base ont chacun 100% de parts de marché sur leur réseau
- Le contre-pouvoir des acheteurs est insuffisant pour contredire la présomption de dominance des opérateurs mobiles sur leur propre réseau, même si le niveau de contre-pouvoir d'achat n'est pas uniforme entre les différents acteurs
- Une analyse prospective du marché ne permet pas d'identifier des changements significatifs sur ces marchés à l'horizon de l'étude
- Les trois opérateurs mobiles sont donc dominants sur la terminaison d'appel sur leur réseau

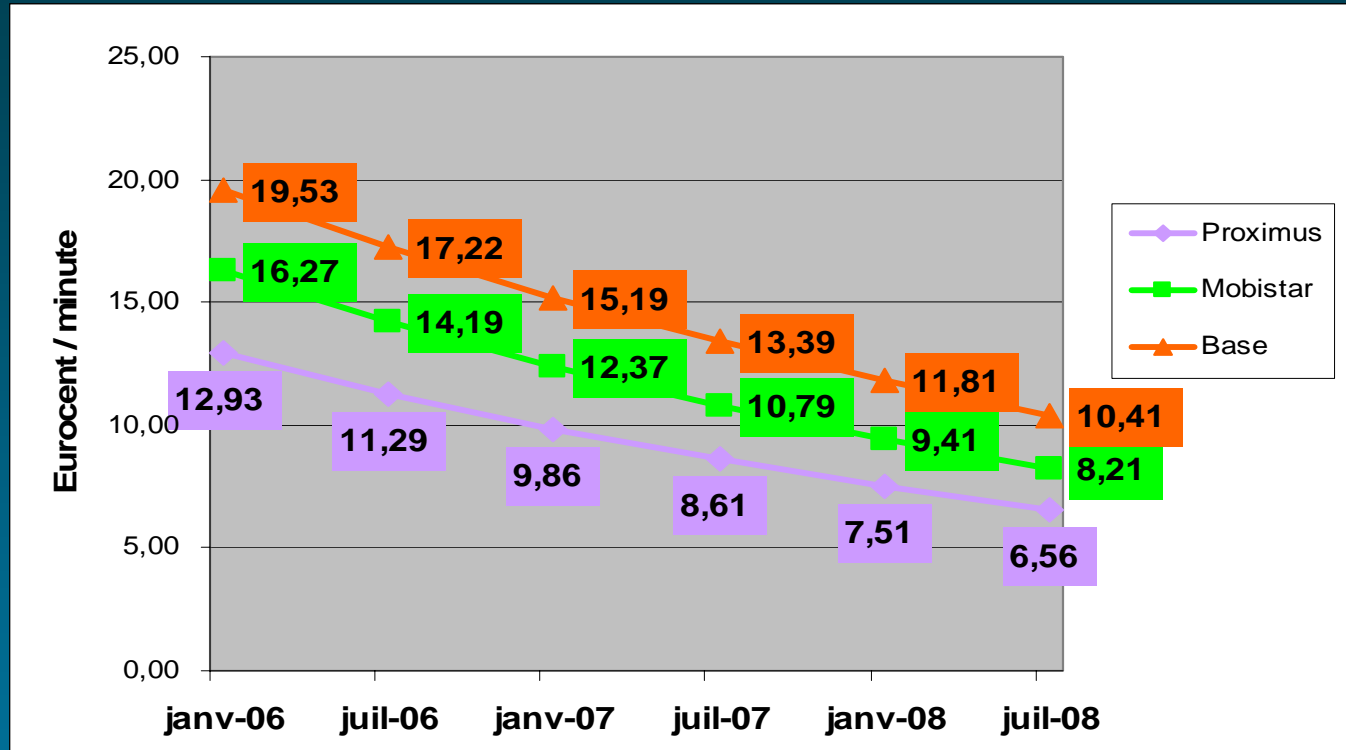
Remèdes sur le Marché 16 [1]

<i>Remèdes</i>	<i>Remèdes proposés</i>
Accès et interconnexion pour la terminaison d'appel vocal sur le réseau téléphonique public mobile (pour les trois opérateurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder à des tiers l'accès à certains éléments et/ou ressources de réseau nécessaires à la terminaison d'appel vocal - Fournir une possibilité de co-localisation - Fournir sur demande une offre de liaison de raccordement, une offre in Span, une offre de raccordement en site distant – Négocier de bonne foi avec les opérateurs qui demandent un accès – Ne pas retirer l'accès aux ressources lorsqu'il a déjà été accordé
Non discrimination (pour Belgacom Mobile et Mobistar seulement)	<ul style="list-style-type: none"> - Application aux autres opérateurs de conditions analogues, dans des circonstances analogues, à celles appliquées en interne
Transparence (pour les trois opérateurs, sauf en ce qui concerne l'offre de référence)	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des tarifs d'accès et d'interconnexion pour la terminaison d'appel vocal sur réseau mobile - Communication sur demande de l'IBPT des contrats en matière d'accès et d'interconnexion pour la terminaison d'appel vocal sur réseau mobile- communication sur demande de l'IBPT d'autres éléments contractuels et comptables sur le respect des obligations pour la terminaison d'appel vocal sur réseau mobile - Publication d'une offre de référence (pour Belgacom Mobile et Mobistar seulement)

Remèdes sur le Marché 16 [2]

<i>Remèdes</i>	<i>Remèdes proposés</i>
<p>Séparation comptable (pour Belgacom Mobile et Mobistar seulement)</p>	<p>Les différentes activités réseau doivent être séparées entre elles, avec un compte d'exploitation pour chacune. Les services de gros devront être séparés des services de détail. Les prix de transfert internes et les coûts unitaires des services devront être clairement identifiés</p>
<p>Contrôle des prix et obligations relatives au système de comptabilisation des coûts (pour les trois opérateurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'orientation vers les coûts (modèle top-down) - Prix plafonds fixés avec une évolution progressive au cours du temps (glide path) allant de 2006 à fin 2008 - Les tarifs des trois opérateurs mobiles restent différents sur la période 2006-2008 - Mise en place d'un système de comptabilisation des coûts - Harmonisation des structure tarifaires

Les prix proposés sont basés sur le modèle de coûts développé par l'Insitut



- Regulation of average national termination prices
- Convergence towards results of the cost model in 2008
- Prices in real terms: inflation correction
- Starting points to be corrected with 2005 data

Problématique du prix des appels on-net

- Certains opérateurs dénoncent le caractère discriminatoire des prix des appels on-net sur les réseaux mobiles
- Première solution: réduction des charges MTR (remèdes marché 16)
- Autre solution envisagée: analyse du marché mobile retail

Contexte et objectif de la présentation

Définition du Marché 16

Analyse du Marché 16

Remèdes proposés pour le Marché 16

Présentation du modèle générique de coûts

Prochaines étapes

Generic mobile cost model in Belgium

- Cost structure of a mobile operator
- Basis methodological choices
- Principle diagram of the cost model
- Logical structure of the cost model
- Calculation of the cost of capital (WACC)

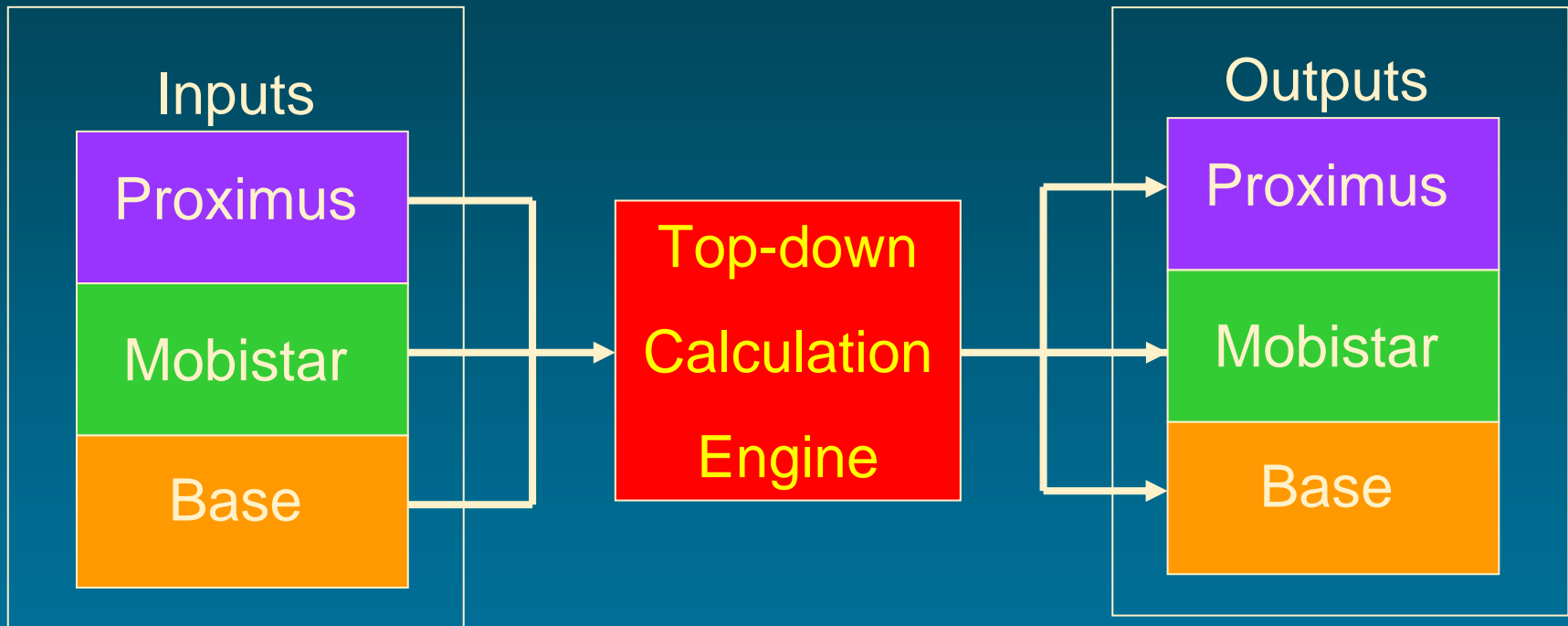
Cost structure of a mobile operator



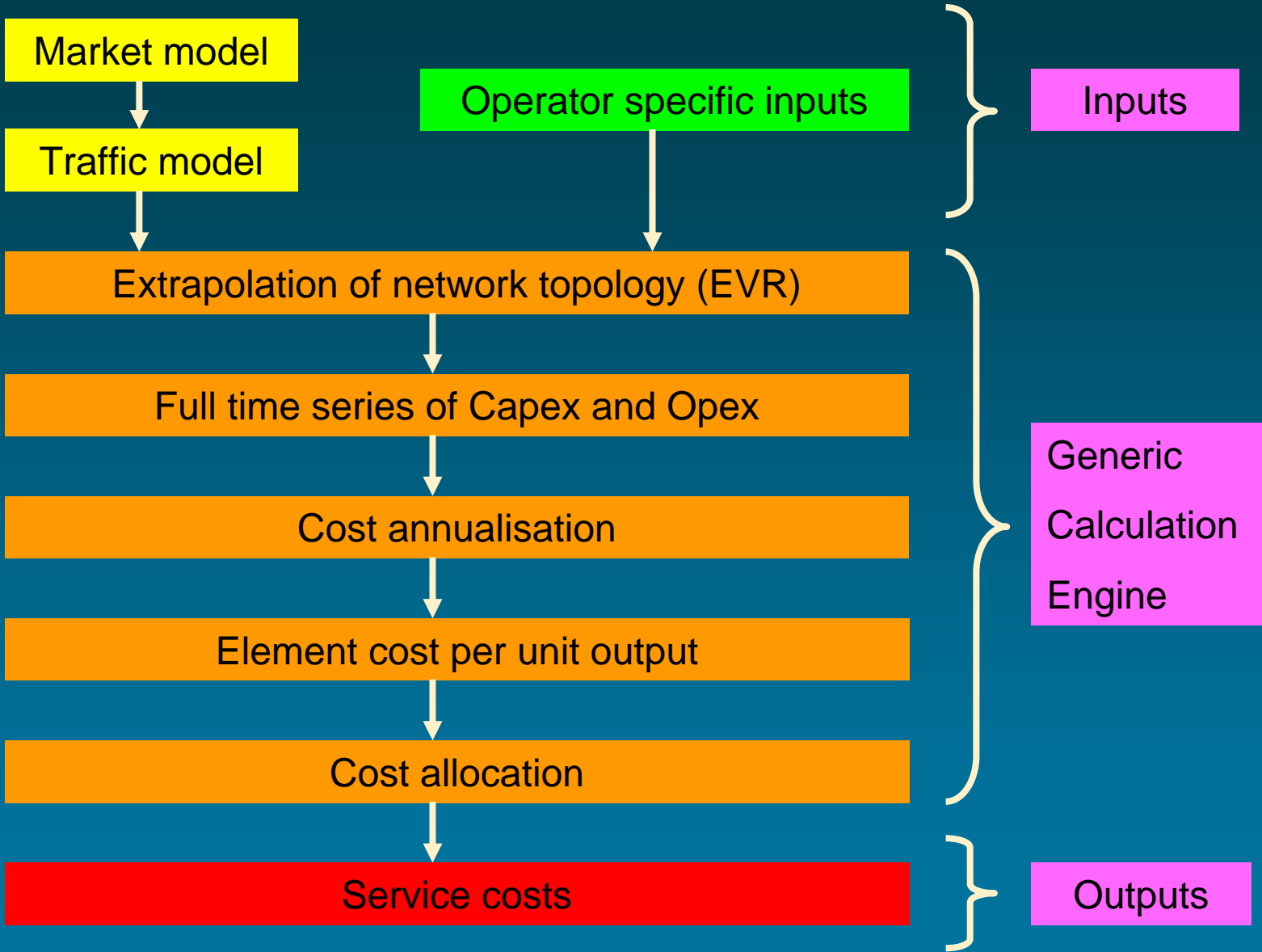
Basic methodological choices

- Top-down approach
- Triple model
- Costing method: LRIC
- Exclusion UMTS costs
- Exclusion CARS costs
- Minimum coverage for network common costs
- Common costs imputation: EPMU
- Economic depreciation (ED)

Principle diagram of the cost model



Logical structure of the cost model



18 Calculation of the Cost of Capital (WACC)

- WACC = Weighted Average Cost of Capital

$$WACC_{pre-tax} = \left(\frac{r_e}{1-t_c} \times \frac{E}{E+D} \right) + \left(r_d \times \frac{D}{E+D} \right)$$

r_e = cost of capital

r_d = cost of debt

t_c = corporate tax rate

E = Equity

D = Debt

G = D / (D+E) = Gearing

- CAPM = Capital Asset Pricing Model

$$r_e = r_f + \beta \times (r_m - r_f) = \beta \times ERP$$

$$r_d = r_f + p$$

r_f = risk Free rate

β = correlation coefficient

r_m = equity Market risk

p = risk Premium

$r_m - r_f$ = ERP = Equity Risk Premium

$$\Rightarrow WACC_{pre-tax} = 12.24\%$$

Contexte et objectif de la présentation

Définition du Marché 16

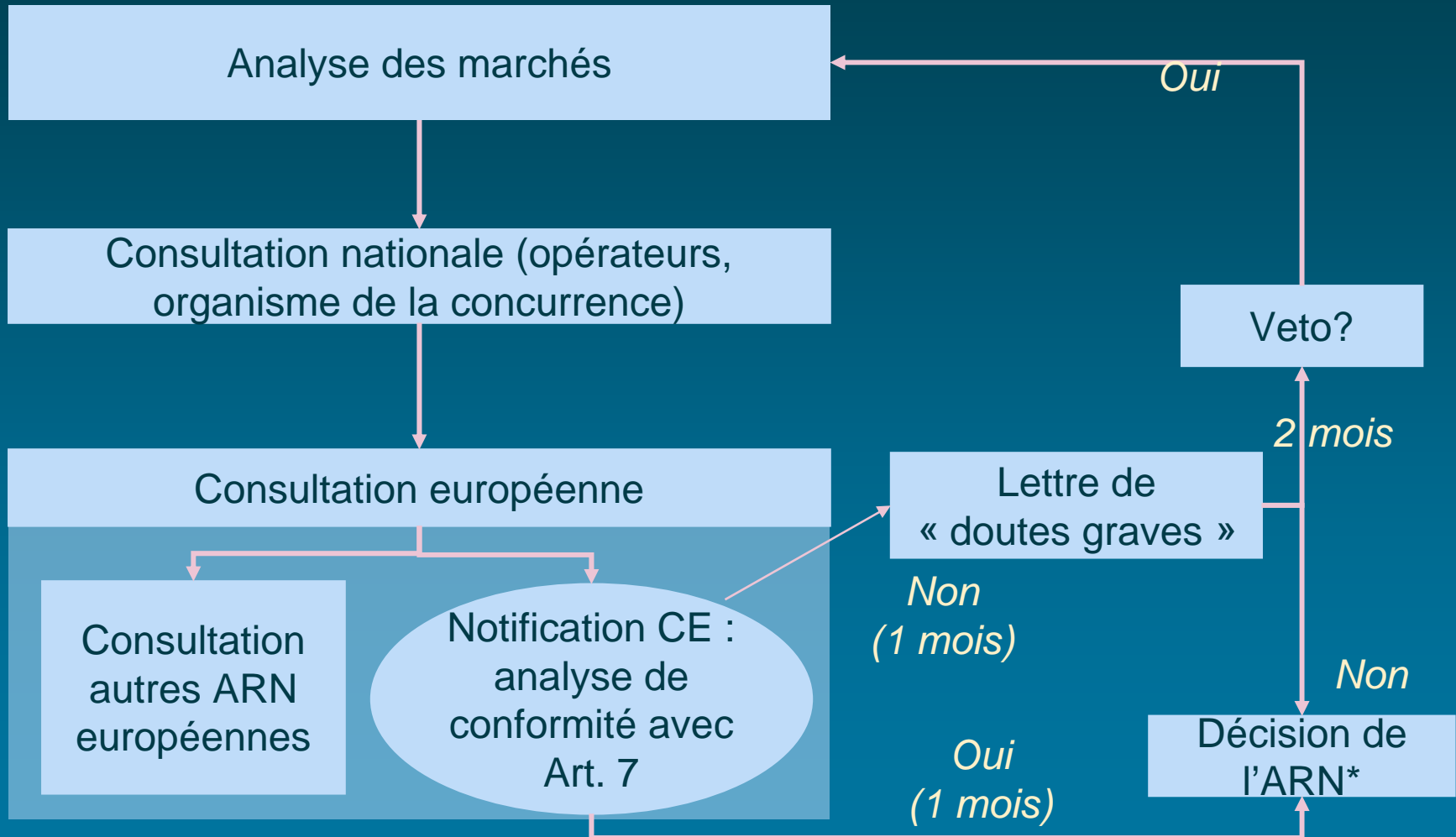
Analyse du Marché 16

Remèdes proposés pour le Marché 16

Présentation du modèle générique de coûts

Prochaines étapes

Ces analyses sont soumises à une consultation nationale et européenne



* « en prenant le plus grand compte des commentaires formulés »

Processus de la consultation

- Les remarques et commentaires doivent parvenir à l'IBPT au plus tard **le 14 mars 2006**;
- À l'adresse électronique: smp@bipt.be
- Les informations confidentielles doivent être séparées des informations non confidentielles et marquées comme telles.
- Toute information transmise par l'Institut par quelque moyen que ce soit dans le cadre de la présente consultation – cette présentation incluse - ne préjuge en rien des conclusions définitives que l'Institut rendra concernant l'analyse de marché en elle-même au terme de la consultation. Ces informations ne peuvent en aucune manière être assimilées à une décision de l'Institut.